



Du scolaire à l'éducatif : l'exemple de la ville de Metz

Metz, **ville éducatrice et inclusive**, mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs, sociaux et culturels de son territoire pour définir des parcours d'apprentissage, artistiques et culturels, citoyens adaptés à tous les enfants messins. Ainsi, la clé de réussite repose sur **une mobilisation de la communauté éducative de la Ville et de l'ensemble de ses structures à visée éducative** pour définir un projet commun pour favoriser la réussite de tous les enfants messins.

Dans ce cadre, avec la loi de refondation de l'école et la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Metz **a accentué son effort mené depuis 2008** pour renforcer son soutien aux écoles, enrichir la pause méridienne et développer le périscolaire. En 2013, la communauté éducative : parents, enseignants, associations intervenant dans le périscolaire et les partenaires institutionnelles : Caisse d'Allocation Familiale et Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont été sollicités pour définir les orientations d'un Projet Éducatif Territorial déclinées en objectifs et actions pour 3 ans de 2014 à 2017. Cette instance de concertation et de dialogue a permis de **décloisonner les approches et les projets** au bénéfice des enfants messins. Il a permis aux différents acteurs de se connaître, de co construire, en respectant les prérogatives de chacun et en recherchant l'intérêt commun du bien-être de l'enfant. Un échange avec une directrice d'école m'a marqué : depuis que les enseignants et les animateurs se parlent, les enfants ont changé de comportements, sont plus respectueux de tous les intervenants, **l'enfant ressent la cohésion de l'équipe éducative autour de lui**.

L'école est bien sûr le lieu éducatif prioritaire. Toutefois, il existe d'autres espaces de transmission et d'apprentissage dans la ville. Progressivement, la Ville a développé un ensemble de services publics à visée éducative pour découvrir des activités sportives, culturelles et de Jeunesse qui favorisent l'envie d'apprendre de l'enfant et son intégration culturelle et citoyenne dans la société. En 1990, à Barcelone, l'ensemble des Villes Éducatrices adhérentes au mouvement international déclarent que tous les enfants ont droit **d'accès à l'ensemble de ces activités éducatives, à la ville éducatrice**.

Autre aspect primordial, le principe de **co éducation**, inscrit dans la loi de refondation de l'école, **doit être concrétisé**, l'alliance entre Parents, Éducation Nationale et Ville est nécessaire pour favoriser la réussite de tous les élèves. Plus concrètement, cette réussite repose sur **des actions ciblées dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville** en accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif, en luttant contre le décrochage scolaire. Depuis 2009, le **Programme de Réussite Éducative (PRE)** met en œuvre des actions ciblées et un suivi renforcé, **en lien avec les enseignants et les travailleurs sociaux**. À Metz, ce dispositif est fondé sur l'analyse individuelle des difficultés de chaque enfant. Ainsi les jeunes messins et leurs familles, âgés de 2 à 16 ans et ayant des difficultés, bénéficient d'un accompagnement avec un suivi social et éducatif pour surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à leur réussite. Par ailleurs, la mise en place du PRE a nécessité le déploiement d'un cadre de fonctionnement spécifique de coordination des politiques éducatives existantes en élargissant **les partenariats aux acteurs du social, du médico-social, de l'animation ou encore de la prévention**. La diversité des partenaires concernés a impliqué un cadrage juridique des obligations professionnelles de chacun.



Au-delà, la **Ville de Metz est aussi une Ville inclusive qui favorise l'intégration des enfants en situation de handicap** en milieu scolaire par :

- un accompagnement personnalisé de l'enfant et de la famille,
- l'aménagement des accueils spécifiques en milieu scolaire et des classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire),
- la mise en place d'un programme d'animation adapté,
- et des opérations de mise en accessibilité des établissements scolaires.

Avant tout, l'accueil des enfants en situation de handicap nécessite un **accompagnement personnalisé de la famille**. Des rencontres permettent de définir le meilleur accueil possible formalisé par un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Les **coordinateurs pédagogiques sensibilisent ensuite l'ensemble des intervenants éducatifs tout au long de la journée sur la situation de l'enfant** pour adapter sa prise en charge. En effet, il est primordial d'anticiper tous les a priori et dédramatiser l'arrivée de l'enfant pour qu'il soit mieux intégré.

En ce qui concerne la mise en place d'accueils spécifiques, la Ville de Metz noue des **partenariats avec l'éducation nationale, les collectivités concernées et les acteurs associatifs pour créer des espaces de scolarisation adaptés**. Ainsi, l'école maternelle de la Moinaudière accueille 7 enfants autistes âgés de 3 à 6 ans scolarisés et accompagnés par un professeur spécialisé profitant de temps d'inclusion avec les autres élèves de l'école, à la récréation, au repas et sur la pause méridienne. **L'expérience de la différence apporte des apprentissages à tous les enfants**.

Dans un certain nombre de cas, l'élève en situation de handicap ne peut pas tirer pleinement profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire. **La Ville de Metz porte une attention particulière aux conditions d'accessibilité de ses 13 classes ULIS (Unité de Classe d'Inclusion Scolaire)**. Ces classes disposent de moyens spécifiques indispensables à leur équipement et à leur fonctionnement (mobilier ou sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques...).

Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), le pôle éducation de la Ville de Metz met en œuvre un plan d'aménagements sur 9 ans des écoles de Metz pour les rendre accessibles à tous. De surcroît, la création de trois nouveaux restaurants scolaires et les aménagements des restaurants plus anciens répondent à toutes les obligations en termes d'accessibilité et offre un accueil de qualité pendant la pause méridienne et le temps du périscolaire du soir.

En définitive, l'intégration des enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés économique, sociale, culturelle nécessite la mobilisation de tous les intervenants éducatifs, que sont les parents, l'Éducation Nationale, les associations et les collectivités, pour adapter les accompagnements, favoriser leur intégration dans le système scolaire pour exprimer tout leur potentiel. Il y a là l'illustration de ce qu'il faut rassembler pour ne laisser personne au bord du chemin.

Danielle BORI
Adjointe au Maire
Enfance-Education-familles